

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/18 DU 08 MAI 2021

Portant sur la demande de l'application du régime Forestier concernant des parcelles sises à Londeix

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 11
- Représentés : 0
- Votants : 11
- Exprimés : 11
- Pour : 11
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 08/05/2021 à 11 heures 00, à la salle polyvalente (mesures sanitaires COVID19), selon convocation du 29/04/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire de parcelles boisées, sises à Londeix cadastrées :

AP 178 LAS ARAS ET PUY D'ARCHAT :5ha54a00ca

AP 196 LA FAUX :1ha89a25ca

AP 205 LA CHARRAUD : 2ha61a27ca

Les parcelles sont, de par leur superficie et leur situation, susceptibles d'amélioration et de gestion durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande l'application du Régime Forestier à ces parcelles et sollicite l'Office National des Forêts pour prendre en compte cette demande.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :11/05/2021

Et Affichage du :11/05/2021